

Le 14 novembre 2019



Commune de Lavans-ès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 7 novembre 2019 COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-ès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 7 novembre 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Jacques LANÇON, Sylvette LORGE, Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY (arrivé à 19h40), Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Mélanie BOUVERET, Emilia BRÛLÉ, (pouvoir à Philippe PASSOT), Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Cécile CHIQUET (départ à 19h50), Isabelle DUNOD (pouvoir à Thierry VIDAILLET), Magali LAHU et Jean-Pierre MANZONI (pouvoir à Michel VIARD).

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Romain MILLET, Gino SALDIGLORIA et Patricia VILLE.

Guillaume SAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

SEM Énergies Renouvelables Citoyenne : intervention de Monsieur Manoël DEVIS

Le Maire explique aux conseillers avoir répondu à l'appel à candidatures lancé par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'implantation d'équipements de production d'énergies renouvelables. Il précise que deux communes sont pressenties pour l'installation d'éoliennes (Leschères et Viry) tandis que Lavans-ès-Saint-Claude pourrait accueillir une ou deux centrales photovoltaïques au sol, d'une part sur un terrain privé, et d'autre part sur la plateforme de « Bouvent » propriété de la Commune. Il ajoute que la Société d'Economie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne (S.E.M. E.N.R.) a réalisé à cet effet une pré-étude de faisabilité. Il donne la parole à Monsieur M. DEVIS, chef de projet de cette structure, afin qu'il présente les résultats de l'étude de faisabilité aux élus.

Monsieur M. DEVIS indique aux conseillers que la S.E.M. E.N.R. a été créée en décembre 2016, dans le but d'accompagner le premier parc éolien dans le Jura sur la Commune de Chamole. Le capital de la S.E.M. est détenu par le SIDEC du Jura à hauteur de 30,00 %, de la Région Bourgogne Franche-Comté pour 22,00 %, et à 45,00 % par des fonds d'investissement (dont 650 citoyens regroupés dans deux sociétés coopératives d'intérêt collectif).

Cette structure juridique permet au final de maximiser au profit du territoire les ressources financières générées par l'équipement. La S.E.M. E.N.R. travaille en effet pour le compte et dans l'intérêt des collectivités publiques et des collectifs de citoyens. C'est un « outil financier et d'ingénierie » dans une « logique de co-développement du territoire », qui peut être actionné dans le cadre d'une convention avec la commune.

Pour chaque opération, une société de projet est constituée entre la commune - qui entre au capital et dispose d'un pouvoir de vote prépondérant au conseil d'administration - et la S.E.M., pour construire l'équipement et vendre l'énergie produite aux opérateurs. Il y a donc un partage du risque financier et un partage de la gouvernance de l'opération.

Il détaille ensuite les avantages et contraintes techniques, réglementaires et financières établies par le bureau d'études EGREGA pour le projet de centrale photovoltaïque au sol des deux sites :

1°- Le site de « Bouvent ». La surface du projet est de 1,35 ha pour une puissance de 0,85 Mw correspondant au besoin en électricité de 260 foyers. Son coût d'investissement global est estimé à 780 000,00 € (financé à 80 % par recourt à l'emprunt).

2°- Un ancien site industriel, dont le projet sera présenté au propriétaire dans les semaines prochaines.

En fonction de l'intérêt manifesté par le propriétaire de ce dernier site pour le projet et des modalités de sa participation, les deux projets pourraient être menés, avec pour conséquence une économie d'échelle sur les études, le coût des panneaux, et les liaisons avec les points de livraison de l'énergie produite.

Le Conseil Municipal accepte que la S.E.M. E.N.R. poursuive les études techniques de faisabilité (étude d'impact et échanges avec ENEDIS).

PERSONNEL

Participation financière à la protection sociale des agents pour la « garantie maintien de salaire »

Le Maire rappelle aux élus que les agents municipaux peuvent cotiser volontairement à une assurance « maintien de salaire » pour garantir leur niveau de rémunération en cas d'arrêt maladie supérieur à trois mois. La Commune Nouvelle participe à hauteur de 20,00 € par agent depuis le 1^{er} janvier 2019. Eu égard à une forte augmentation de la cotisation (+ 11,50 % en une année), le Maire propose de porter la participation de la collectivité à 23,00 €, en cohérence avec le montant décidé récemment par le conseil municipal de Coteaux du Lizon.

Le Conseil Municipal décide de participer à la cotisation « garantie maintien de salaire » du personnel à hauteur de 23,00 € par mois et par agent.

FINANCES

Décisions modificatives au budget principal

DM n°3 : intégration des travaux d'éclairage public de l'opération SIDEC « Cueille - Nan - 1^{ère} DFL » :

L'opération SIDEC de rénovation de l'éclairage public de ce secteur étant achevée, le Conseil décide d'intégrer le coût des travaux dans le patrimoine communal, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		51 200.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		51 200.00 €
R 1328 : Autres		7 800.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		43 400.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		51 200.00 €

DM n°4 : intégration des travaux de réseau télécom de l'opération SIDEC « Cueille - Nan - 1^{ère} DFL » :

L'opération SIDEC d'enfouissement du réseau télécom de ce même secteur étant terminée, le Conseil Municipal décide de l'intégrer au patrimoine communal, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		22 490.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		22 490.00 €
R 1328 : Autres		5 810.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		16 680.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		22 490.00 €

DM n°5 : intégration des travaux en régie de la nouvelle salle de classe de l'école élémentaire :

La rénovation de la 6^{ème} salle de classe de l'école élémentaire étant achevée, le Conseil décide d'intégrer le coût des travaux effectués en régie (par le service technique municipal), comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		2 100.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		2 100.00 €
D 21312 : Bâtiments scolaires		2 100.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		2 100.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		2 100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 100.00 €
R 722 : Immobilisations corporelles		2 100.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		2 100.00 €

PATRIMOINE

Demande de subventions pour la réfection du christ en croix de la Chapelle Saint-Romain

Jean-Paul BERNASCONI indique aux élus qu'il a reçu récemment du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art de Vesoul le devis pour la restauration de la statue en bois du christ en croix de la Chapelle de Saint-Romain-de-Roche. Il rappelle que des travaux de nettoyage et désinsectisation ont déjà été opérés sur cette statue et sur la poutre de gloire de la chapelle (ensemble de mobilier inscrit au titre des Monuments Historiques). Les repeints et « lambeaux » picturaux relevés au moment du nettoyage du christ en croix laissaient présager qu'une deuxième phase de restauration permettrait de retrouver et « magnifier » la couche picturale initiale. Une seconde opération de conservation aura ainsi l'avantage de rendre à la statue son esthétique originelle et authentique.

Considérant que le site de la chapelle romane et du hameau de Saint-Romain font l'objet d'un projet de mise en valeur culturelle et touristique global, le Conseil Municipal accepte de procéder aux travaux de restauration de la statue du christ en croix pour un montant estimé à 22 917,60 € T.T.C. Il autorise le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté (40,00 %), du Département du Jura (15,00 %), ainsi que de la Région Bourgogne Franche-Comté, au titre

du dispositif « patrimoine de territoire, patrimoine religieux protégé au titre des monuments historiques » et au taux maximum.

Demande de subventions pour la rénovation de l'étanchéité du réservoir d'eau des Louvières

Le Maire explique aux conseillers que le réservoir des « Louvières » alimente en eau potable le restaurant « Les Louvières », ainsi que l'abreuvoir de la zone de pâturage située à proximité. Compte-tenu de l'état de dégradation avancé de ce réservoir (nombreuses fissures occasionnant des fuites importantes), il est nécessaire de procéder à un cuvelage complet du bassin intérieur.

Le Conseil accepte de procéder aux travaux de rénovation de ce réservoir, dont le montant est estimé à 31 847,28 H.T. Il autorise le Maire à solliciter des aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. à 30,00 %), ainsi que du Département du Jura au taux maximum.

Acquisition de la parcelle section AT n°71 « La Combette » - Lavans-lès-Saint-Claude

Le Maire indique aux élus que, suite à la proposition d'achat de la mairie, il a reçu le 7 octobre un courrier de Madame Jeanne GROJEAN acceptant de céder à la Commune la parcelle cadastrée section AT n°71 lieudit « La Combette » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude. Il précise que cette parcelle jouxte le lotissement communal du Crêt du Bief, et que, par conséquent, son acquisition permettra de procéder à l'abattage des hautes tiges génératrices d'ombre.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle d'une surface de 1 109 m² au prix de 1 200,00 € (les frais d'acte étant à la charge de la collectivité).

URBANISME ET TRAVAUX

Présentation de l'A.P.S. pour l'aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg

Le Maire présente au Conseil le contenu des aménagements proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en concertation avec le groupe de travail, suite à la validation des scénarii par le Conseil lors de sa réunion du 11 juillet 2019 sur la base des plans suivants :

Place Gilbert Cottet-Emard / rue François Bourdeaux et Place du Chêne



Rue de la Fauverge / Grande Rue



L'avant-projet détaillé (A.P.D.) sera présenté au Conseil par l'équipe de maîtrise d'œuvre, lors de sa prochaine réunion du 12 décembre.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur les premiers chiffrages des divers aménagements, et sur les demandes de subventions à la Région et l'Etat.

Les conseillers font part de leur satisfaction sur ces esquisses qui respectent bien les orientations validées, et qui précisent le contour d'un projet ambitieux sans pour autant être démesuré.

Alain JEANNIER insiste sur la nécessaire communication à destination principalement des riverains impactés par les changements de sens de circulation par exemple.

Jacques LANCON lui fait remarquer qu'il n'y a pas de changements radicaux.

Le Maire insiste sur le nombre de réunions publiques déjà organisées sur le sujet, qui semblent n'intéresser qu'une minorité d'habitants, malgré une large publicité.

Dénomination des rues des secteurs de « Trélacroix / Grande Rue » à Lavans-lès-Saint-Claude

Le Conseil Municipal approuve les dénominations et la mise en place d'une numérotation métrique de certaines rues, sur le territoire de la Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, comme suit :



Création de la voirie d'accès au Chemin du Gy : avenant n°1 au marché de travaux

Le Maire expose aux conseillers que les travaux de voirie réalisés pour la création de l'accès routier au Chemin du Gy ont dû être adaptés en cours de chantier, afin de tenir compte des contraintes d'implantation, à proximité immédiate, de l'entreprise Pépinières d'altitude.

Le Conseil accepte les travaux modificatifs pour cette opération, le montant du marché de travaux avec l'entreprise Routière Guenuchot passant de 52 677,50 € H.T. à 56 634,84 € H.T. (avenant n°1 = + 3 957,34 €, soit + 7,51 %).

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Mission d'accompagnement du C.A.U.E. du Jura pour la restructuration du groupe scolaire

Le Maire explique aux élus que la commune historique de Lavans-lès-Saint-Claude avait confié au cabinet ACE BTP, fin 2017, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de programmation du groupe scolaire unique Lavans-lès-Saint-Claude / Pratz. Ce prestataire n'ayant pas engagé les études commandées, sa mission a été résiliée. Les écoles maternelle et élémentaire devant toujours faire l'objet de travaux pour répondre aux problématiques d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de sécurisation du périmètre et des accès, et de réhabilitation thermique, il propose de confier l'étude préalable au C.A.U.E. du Jura.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement des principes de restructuration du pôle scolaire au C.A.U.E., pour un montant total évalué à 2 856,00 T.T.C.

Convention de refacturation des frais de transport avec l'U.S.E.P. de l'école élémentaire

Le Maire rappelle aux conseillers que le transfert de la compétence « transports scolaires » du Département du Jura à la Région Bourgogne Franche-Comté, à compter du 1^{er} septembre 2017, a engendré la création de la S.P.L. « Mobilités Bourgogne Franche-Comté ». Cette société est chargée d'assurer des prestations de transport des enfants, notamment au bénéfice des collectivités locales.

Il rappelle que la commune historique de Lavans-lès-Saint-Claude a décidé, en 2017, d'entrer au capital de la S.P.L. Il est par conséquent possible pour la Commune Nouvelle de prendre en charge et de refacturer les frais de transport pour les sorties scolaires, moyennant des tarifs préférentiels.

Le Conseil décide qu'à compter de l'année scolaire 2019 / 2020, la Commune prendra en charge les frais de transport liés aux sorties scolaires de l'école élémentaire. En contrepartie, la mairie refacturera à l'association U.S.E.P. de l'école élémentaire de Lavans-lès-Saint-Claude l'intégralité des dépenses engagées durant l'année scolaire. Il autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Renouvellement de la convention de participation financière pour la crèche de Saint-Claude

Le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu de la Ville de Saint-Claude un projet de convention pour le renouvellement, sur une période de trois ans de 2020 à 2022, de la participation financière de la Commune pour l'accueil de ses enfants à la crèche multi-accueil « Maison de la Petite Enfance ». Il la soumet au vote du Conseil en précisant que ce système de prise en charge s'applique déjà avec d'autres communes du secteur pour la crèche municipale « La Rainette ».

Le Conseil Municipal approuve cette convention de participation financière dont le taux est fixé à 15,00 % des sommes payées par les familles, et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES**Mission d'accompagnement du SIDEC du Jura pour la mise en conformité au R.G.P.D.**

Le Maire informe le Conseil qu'il a saisi le SIDEC du Jura afin qu'il accompagne la mairie dans la mise en conformité de la collectivité au Règlement Général sur la Protection des Données.

Centrales villageoises du Haut-Jura : désignation d'un représentant

Suite à un échange récent avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, le Maire propose d'augmenter la participation de la Commune au capital de la « S.C.I.C. Centrales villageoises du Haut-Jura », le poids démographique de Lavans-lès-Saint-Claude la positionnant entre une communauté de communes et une commune de taille modeste.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle participation au capital de la société à hauteur de 2 000,00 € et désigne Cécile CHIQUET comme représentante de la collectivité au sein de la société.

Bilan de l'opération brioches de l'A.P.E.I.

Le Maire informe les conseillers du résultat de l'opération de vente des brioches pour les communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude et Ponthoux : 436 unités vendues et 4 autres données au Cantou du Lizon, pour une recette de 2 180,00 € (+ 9,50 € de dons).

Exercice de la Croix Rouge du Haut-Jura à Pratz

Le Maire fait part aux élus de l'appel aux volontaires adressé par la Croix Rouge du Haut-Jura pour participer à la journée d'exercice du samedi 23 novembre, dans les locaux de la mairie annexe et de l'ancienne école de Pratz.

Commission scolaire et sociale : lundi 18 novembre 2019 à 18h30 en mairie principale.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 12 décembre 2019 à 19h00 en mairie principale**

La séance est levée à 22H15.

Philippe PASSOT, maire

Guillaume SAILLARD, secrétaire de séance

